

*Expansion des exportations*

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. La question de privilège soulevée par le député de Saint-Jean-Est sera prise comme préavis et communiquée à M. l'Orateur. Si le député est d'accord, nous passerons maintenant aux initiatives parlementaires.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

## QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de York-Centre (M. Kaplan)—Les affaires extérieures—l'incarcération d'Anatoly Shcharansky en Union soviétique—Les efforts pour obtenir la libération; l'honorable député de Sault-Ste-Marie (M. Symes)—La Société de développement des exportations—La justification de l'aide financière à la Canadian Superior Oil pour le forage en République dominicaine; l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—La main-d'œuvre—Les licenciements à la cartonnerie Labrador—Les palliatifs envisagés.

Comme il est cinq heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites au nom des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* de ce jour, savoir avis de motion (documents), bills privés, bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—  
MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU FINANCEMENT PAR LA SEE  
D'UNE RAFFINERIE DE SUCRE EN CÔTE D'IVOIRE

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** L'article n° 2, inscrit au nom du député de Vaudreuil (M. Herbert). Doit-il être reporté?

**Des voix:** Reporté.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** L'article est reporté à la demande du gouvernement.

**M. Hal Herbert (Vaudreuil)** propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance, mémoires, procès-verbaux, documents et accords ayant trait au financement par la Société pour l'expansion

[M. Pinard.]

des exportations d'une raffinerie de sucre de canne qui doit être construite en Côte d'Ivoire par Redpath Sugars Ltd.

—Monsieur l'Orateur, la motion fait suite à la réponse donnée à une question que j'avais inscrite au *Feuilleton* en octobre 1976. Cette réponse est venue juste avant Noël 1976. La motion a été inscrite au *Feuilleton* pour la première fois en février 1977, donc elle est devenue caduque à la prorogation. Je l'ai réinscrite pour la présente session. J'aimerais expliquer pourquoi la question a été posée en premier lieu.

La consommation annuelle de sucre est d'environ 100 livres par tête au Canada. Un peu plus de la moitié de cette quantité est utilisée par les fabricants de produits alimentaires. La production mondiale annuelle de sucre dépasse actuellement les 80 millions de tonnes métriques. Le Canada en consomme environ deux milliards de livres par année, et il dépend de l'étranger pour la couverture d'environ 90 p. 100 de ses besoins.

Quant au sucre étranger, environ 800 millions de livres sont importées de l'Australie, 600 millions de livres de l'Afrique du Sud et 400 millions de livres de l'île Maurice. J'ai trouvé ces renseignements dans une réponse déposée par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner).

Le rapport publié par la Commission du tarif en 1971 sur l'enquête relative au sucre demandée par le ministre des Finances dit en partie ce qui suit:

Le prix du sucre de canne raffiné au Canada semble être basé surtout sur des considérations qui ne se rattachent pas aussi directement qu'on le souhaiterait à des facteurs tels que les coûts de production et les prix compétitifs. Il est basé sur des formules qui tiennent compte du prix quotidien pratiqué à la Bourse de Londres pour le sucre provenant du «marché libre», lequel prix est rajusté selon tout une gamme de facteurs. Une autre caractéristique de la situation du sucre au Canada est qu'une seule société fixe les prix et que les autres supposent que la marge du raffineur de celle-ci demeure constante à brève échéance.

Par suite des protestations au sujet de l'augmentation rapide du prix du sucre, le gouvernement a publié un document intitulé «Commission de surveillance du prix des produits alimentaires—Prix et politiques en matière de sucre» qui est daté de juillet 1974. La déclaration suivante figure à la page 6 du rapport:

Un certain nombre de pays (ont eu tendance) à créer leurs propres industries de production et de transformation du sucre. Grâce aux découvertes récentes dans les techniques de transformation du sucre... il est à prévoir qu'un plus grand nombre de pays transformeront le sucre brut à partir de la betterave ou de la canne.

Le document dit aussi à la page 35:

La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires est d'avis que la politique (canadienne du sucre)... devrait se fonder sur un concept multilatéral plus vaste... Dans un marché mondial où à l'avenir les produits se feront de plus en plus rares, il serait ironique que le Canada perpétue des politiques qui désavantageraient sur le marché canadien la vente de produits importés de Cuba et du Brésil...

● (1712)

Étant donné une demande croissante et des réserves mondiales incertaines, la politique canadienne sur le sucre doit devenir de plus en plus souple et ne doit pas se limiter à des attitudes ou à des dispositions traditionnelles.